RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Il est possible d'obtenir cette publication en format accessible, sur demande.

Personne-ressource
Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
410, avenue Laurier Ouest, 3e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Courriel : atip-aiprp@feddevontario.gc.ca

Cette publication est également disponible électroniquement sur le Web à l'adresse suivante :
https://feddev-ontario.canada.ca/fr/transparence/acces-linformation-protection-renseignements-personnels

Autorisation de reproduction

L'information contenue dans cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que FedDev Ontario soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec FedDev Ontario ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez téléphoner au 1-866-593-5505, écrire à l'adresse suivante : Direction générale des communications, Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 101-139, promenade Northfield Ouest, Waterloo (Ontario) N2L 5A6 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : communications@feddevontario.gc.ca.

PDF – Nº de catalogue : Iu93-1/2F -PDF

ISSN : 2370-0378

© Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté par le ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 2026.

Table des matières

Introduction……1

Au sujet de l'institution..... 1

Raison d'être 1

Portée des opérations..... 1

Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels..... 2

Délégation de pouvoirs..... 2

Statistiques..... 2

Graphique 1. Demandes de renseignements personnels reçues et fermées par exercice 3

Disposition et délai de traitement 3

Exceptions et exclusions..... 3

Sensibilisation et formation 4

Politiques et procédures institutionnelles 4

Initiatives et projets visant à améliorer l'accès à l'information 4

Plaintes, vérifications et enquêtes..... 4

Temps de traitement 4

Atteintes substantielles à la vie privée..... 5

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée 5

Communication en vertu de l'alinéa 8(2)m)..... 5

Annexe A — Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels 6

Annexe B — Ordonnance de délégation de pouvoirs..... 7

Annexe C – Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*..... 9

Introduction

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la Loi) a pour objet de compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus aux renseignements personnels qui les concernent. La Loi protège également les renseignements personnels d'un particulier en empêchant que d'autres n'accèdent à ces renseignements personnels et elle accorde aux particuliers des droits fondamentaux en ce qui concerne la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels.

L'article 72(1) de la Loi exige qu'à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établisse pour présentation au Parlement le rapport annuel d'application de la présente loi en ce qui concerne son institution. Pour l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario, l'Agence), la présidente a été désignée par décret comme étant la responsable de l'institution au cours de la période d'établissement de rapport.

Le rapport « est déposé devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de cette chambre suivant le 1er septembre de l'année de l'établissement du rapport ».

Le présent rapport annuel décrit comment FedDev Ontario a exercé ses responsabilités en vertu de la Loi.

Au sujet de l'institution

Raison d'être

L'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario) travaille avec les collectivités, les entreprises, les organismes à but non lucratif et d'autres ordres de gouvernement dans le Sud de l'Ontario pour renforcer la capacité de la région en matière d'innovation, de développement économique et de croissance.

Portée des opérations

L'administration centrale de FedDev Ontario est située à Waterloo et l'Agence possède des bureaux régionaux à Ottawa, à Peterborough et à Toronto. Son mandat couvre le territoire du Sud de l'Ontario et correspond aux 37 divisions de recensement définies par Statistique Canada.

La présidente de FedDev Ontario est responsable de la supervision des activités et des ressources de l'Agence et relève du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Structure du Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Il incombe au coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) de traiter les demandes reçues en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels.* Le coordonnateur de l'AIPRP supervise la mise en application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (les Lois) au sein de FedDev Ontario et assure la conformité avec la législation. Le coordonnateur de l'AIPRP relève du secrétaire général, qui relève à son tour de la présidente. La structure de gouvernance de l'AIPRP se trouve à l'annexe A.

Le coordonnateur de l'AIPRP est responsable de l'ensemble des activités quotidiennes liées à l'AIPRP, ainsi que de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques, des lignes directrices et des procédures en vigueur permettant d'assurer la conformité de l'Agence avec les Lois. Le Bureau de l'AIPRP, situé au bureau régional d'Ottawa, répond à toutes les demandes officielles soumises en vertu de la Loi telle qu'applicable.

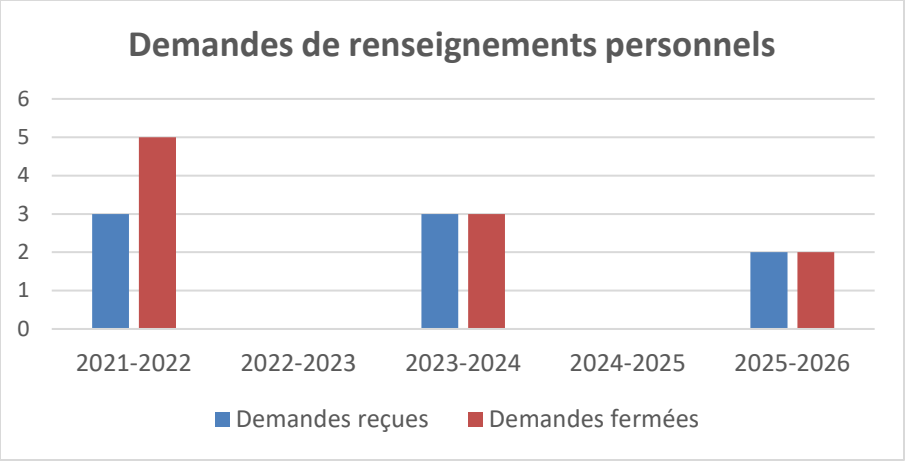
L'application des deux lois à FedDev Ontario est également facilitée à l'échelle des directions générales. Chaque direction générale organisationnelle a un agent de liaison qui coordonne les activités relatives aux procédures et aux processus administratifs prévus par ces Lois.

Délégation de pouvoirs

L'ordonnance actuelle de délégation de pouvoirs relatifs à l'AIPRP a été approuvée par la présidente le 23 septembre 2021. Elle fournit la pleine délégation de pouvoirs à la personne occupant le poste de coordonnateur de l'AIPRP et à la personne occupant le poste de secrétaire général. Une copie de l'ordonnance de délégation de pouvoirs se trouve à l'annexe B.

Statistiques

FedDev Ontario a reçu deux (2) demandes de renseignements personnels du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, comparativement à zéro demandes en 2024-2025. Un rapport statistique détaillé sur les demandes de renseignements personnels figure à l'annexe C.



Graphique 1. Demandes de renseignements personnels reçues et fermées par exercice

Version textuelle du graphique 1
Le graphique 1 est un graphique à barres présentant le nombre de demandes de renseignements personnels reçues par FedDev Ontario sur une période de cinq ans, allant de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2025-2026. Les exercices sont indiqués sur l'axe horizontal et l'axe vertical représente le nombre de demandes de renseignements personnels. Les barres indiquent les « demandes reçues » et les « demandes fermées ».

Année	Demandes reçues	Demandes fermées
2021–2022	3	5
2022–2023	0	0
2023–2024	3	3
2024–2025	0	0
2025–2026	2	2

Disposition et délai de traitement

Des deux (2) demandes actives au cours de la période d'établissement de rapport, toutes ont été fermées au cours de la période 2025-2026. Toutes les nouvelles demandes reçues pendant la période d'établissement de rapport ont été traitées dans les délais prescrits par la Loi. Le 31 mars 2026, il n'y avait aucune demande de renseignements personnels dans le répertoire de FedDev Ontario.

Au cours de la période d'établissement de rapport, aucune prorogation au-delà du délai 30 jours prescrit par la Loi n'a été requise.

Exceptions et exclusions

Comme il est indiqué à l'annexe C, aucune exception n'a été invoquée par l'Agence. Aucune exclusion n'a été invoquée par l'Agence.

Sensibilisation et formation

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Bureau de l'AIPRP a offert une (1) séance de formation et de sensibilisation internes à 37 participants.

Tous les employés de FedDev Ontario sont tenus de suivre le cours de base sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de l'École de la fonction publique du Canada. Entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026, 46 personnes ont suivi ce cours.

Pendant la période d'établissement de rapport, le coordonnateur de l'AIPRP a fourni des conseils continus sur des questions liées à la protection des renseignements personnels, au besoin.

Politiques et procédures institutionnelles

Le Bureau de l'AIPRP met en œuvre les pratiques exemplaires de manière continue lorsque des besoins se présentent. FedDev Ontario procède régulièrement à l'examen des procédures internes pour veiller à leur conformité avec les politiques et les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Des lignes directrices et des procédures sont fournies au personnel dans le cadre de la documentation d'attribution des tâches lorsqu'il est chargé de répondre à une demande de renseignements personnels.

Initiatives et projets visant à améliorer l'accès à l'information

Au cours de 2025-2026, le Bureau de l'AIPRP a poursuivi la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de traitement des demandes. Ce logiciel de nouvelle génération gère tout le cycle de vie d'une demande d'AIPRP, de la demande initiale à la livraison finale des documents. Cela comprend la gestion des demandes, la correspondance, la gestion des documents, les frais et le paiement, l'examen des documents, le caviardage et la production de rapports. Ce logiciel fera partie intégrante de la prestation réussie de services d'accès à l'information qui répondent aux besoins et aux attentes des Canadiennes et Canadiens.

Plaintes, vérifications et enquêtes

Aucune plainte n'a été reçue et aucune vérification ni enquête n'ont été effectuées au sujet de l'application de la Loi durant la période d'établissement de rapport.

Temps de traitement

Le Bureau de l'AIPRP surveille le temps de traitement des demandes de renseignements personnels sur une base continue en utilisant le logiciel de gestion des demandes relatives à l'AIPRP afin d'assurer la conformité avec les délais établis. Les vice-présidents, les directeurs généraux et le Bureau de la présidente sont avisés s'il y a lieu.

Atteintes substantielles à la vie privée

Aucune atteinte substantielle à la vie privée ne s'est produite durant la période d'établissement de rapport.

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

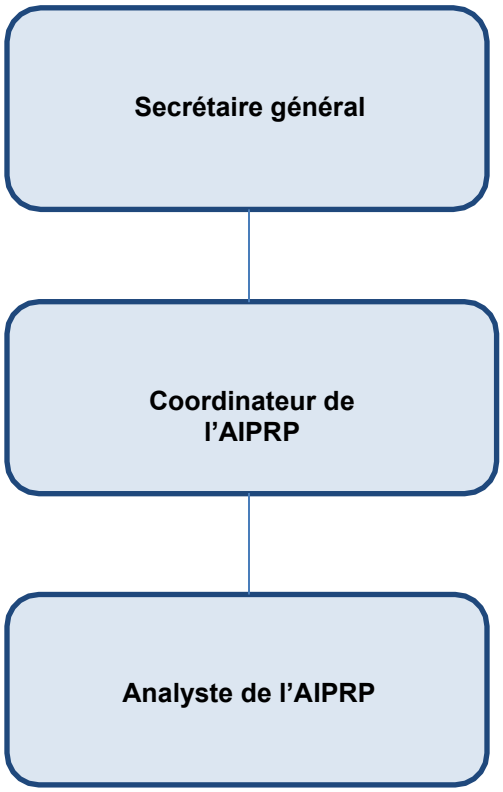
Durant cette période de rapport, FedDev Ontario n'a pas amorcé d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et, par conséquent, aucune évaluation n'a été transmise au Commissariat à la protection de la vie privée.

Communication en vertu de l'alinéa 8(2)m)

Il n'y a eu aucune divulgation en vertu de l'alinéa 8(2)m) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Annexe A — Structure du Bureau de l’accès à l’information et de la protection des renseignements personnels

Bureau de l’accès à l’information et de la protection des renseignements personnels



Version textuelle de l’organigramme fonctionnel
De haut en bas, verticalement, l'organigramme montre que le secrétaire général a autorité sur le coordinateur de l'AIPRP, qui, à son tour, a autorité sur l'analyste de l'AIPRP

Annexe B — Ordonnance de délégation de pouvoirs

Federal Economic Development Agency for Southern Ontario / Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Access to Information Act **and** ***Privacy Act*** **Delegation Order**

Arrêté sur la délégation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur protection des renseignements personnels*

The President of the Federal Economic Development Agency for Southern Ontario, pursuant to section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act,* hereby designates the persons holding the positions set out in the schedule hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers and functions of the President as the head of a government institution, under the sections of the Acts set out in the schedule opposite each position. This Delegation Order supersedes all previous Delegation Orders.

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la Présidente de 1'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investie par les articles des lois mentionnées en regard de chaque poste. Le présent décret de délégation remplace et annule tout décret antérieur.

Schedule / Annexe

Position / Poste	*Access to Information Act* / and Regulations / *Loi sur l'accès à l'information* et règlements	*Privacy Act* and Regulations / *Loi sur la protection des renseignements personnels et reglements*
Corporate Secretary / Secrétaire générale	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

and

Access to Information and Privacy Coordinator, Corporate Secretariat / Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, Secrétariat ministériel	Full authority / Autorité absolue	Full authority / Autorité absolue

Dated at the City of Ottawa this day of , 2021

Daté en la ville d'Ottawa ce jour de 2021

Gardiner, Nancy

Digitally signed by Gardiner, Nancy
DN: C=CA, O=GC, OU=FEDDEVONT, CN="Gardiner, Nancy"
Reason: I am approving this document
Location: your signing location here
Date: 2021.09.23 11:44:19-04'00'
Foxit PhantomPDF Version: 10.1.4

Nancy Gardiner, President
Federal Economic Development Agency for Southern Ontario

Nancy Gardiner, Présidente
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Government of Canada / Gouvernement du Canada

Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution: Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Période d'établissement de rapport : 2025-04-01 au 2026-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		2
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		**2**
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		2
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi	0	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi	0	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	2
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	**2**

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		**0**
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
0 à 15 jours	**16 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 120 jours**	**121 à 180 jours**	**181 à 365 jours**	**Plus de 365 jours**	**Total**
0	0	0	0	0	0	0	**0**

2.3 Pages communiquées informellement

Moins de 500 pages communiquées		De 500 à 10 000 pages communiquées		Plus de 10 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	**Pages communiquées**	**Nombre de demandes**	**Pages communiquées**	**Nombre de demandes**	**Pages communiquées**
0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Aucun document n'existe	0	2	0	0	0	0	0	**2**
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Total	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	0
19(1)f)	0	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	2	0	0	0	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 500 pages traitées		500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio et vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio et vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0
Communication partielle	0	0
Exception totale	0	0
Exclusion totale	0	0
Demande abandonnée	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0
Total	**0**	**0**

3.5.5 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	**0**
Communication partielle	0	0	0	0	**0**
Exception totale	0	0	0	0	**0**
Exclusion totale	0	0	0	0	**0**
Demande abandonnée	0	0	0	0	**0**
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	**0**
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.6 Demande fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	2
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	100

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
0	0	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	**0**
16 à 30 jours	0	0	**0**
31 à 60 jours	0	0	**0**
61 à 120 jours	0	0	**0**
121 à 180 jours	0	0	**0**
181 à 365 jours	0	0	**0**
Plus de 365 jours	0	0	**0**
Total	**0**	**0**	**0**

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	**0**

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	**0**

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
Nombre de prorogations prises	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
Durée des prorogations	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Autre	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

7.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Autre	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 500 pages traitées		De 500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 500 pages traitées		De 500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	**0**

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Programmes et activités

Nombre de programmes existants ou d'activités existantes qui utilisent des renseignements personnels ayant été substantiellement modifiés au cours de la période d'établissement de rapports	0
Nombre de nouveaux programmes ou de nouvelles activités qui utilisent des renseignements personnels établis au cours de la période d'établissement de rapports	0

10.2 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0
Nombre de résumés d'ÉFVP publiés au cours de la période d'établissement de rapports	0
Nombre d'ÉFVP pour lesquelles les mesures d'atténuation des risques ont été évaluées au cours de la période d'établissement de rapports	0

10.3 Protocoles de protection de la vie privée

Nombre de protocoles de protection de la vie privée mis en place pour établir ou modifier des fichiers de renseignements personnels	0

10.4 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	0	0	0
Centraux	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

10.5 Page d'Info Source

Date de la dernière modification importante apportée aux fichiers de renseignements personnels sur la page d'Info Source	2019-01-06

Section 11 – Numéro d'assurance sociale

Nombre de nouveaux programmes ou de nouvelles activités qui collectent ou utilisent le numéro d'assurance sociale	0

Section 12 – Atteintes à la vie privée

12.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

12.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	0

Section 13 – Formation sur la protection de la vie privée

Nombre d'employés ayant suivi la formation sur la protection de la vie privée au cours de la période d'établissement de rapports	0

Section 14 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

14.1 Coûts répartis

Dépenses		Montant
Salaires		27 786$
Heures supplémentaires		50$
Biens et services		627$
• Contrats de services professionnels	0$	
• Autres	627$	
Total		**28 463$**

14.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0,300
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	**0,300**